

# Voici les enseignants que nos écoles recherchent «désespérément»

**École cherche profs désespérément... Le gouvernement de la Communauté française a publié, jeudi matin, au Moniteur, un arrêté reprenant la liste des fonctions touchées par la pénurie. La toute dernière version, pour l'année scolaire 2014-2015, d'une liste qui est le cauchemar des directeurs d'école. Aucune zone géographique n'est épargnée, aucun réseau d'enseignement non plus, même si le libre semble s'en tirer un petit peu mieux que l'officiel.**

**C'est quoi une fonction en pénurie ?** Il s'agit d'un job pour lequel la main-d'œuvre est insuffisante par rapport aux besoins, pour lequel on ne trouve donc pas suffisamment de candidats ou de candidats ayant les diplômes adéquats. Le grand paradoxe de l'enseignement, c'est que des milliers d'enseignants n'auront toujours pas d'emploi le 2 septembre prochain, alors que les directeurs s'arracheront rapidement les cheveux pour trouver la perle rare qui leur manque ou, tout simplement, un remplaçant à un de leurs titulaires tombé malade. Précisons que toutes les pénuries ne se rencontrent pas partout, ni au même moment, ni avec la même acuité.

**S.O.S. Instituteurs, cela se confirme.** Normalement, toutes les classes de maternelle ou de primaire

auront un(e) enseignant(e) au tableau le 1<sup>er</sup> septembre prochain... cela risque de se gêner avec les premiers congés de maladie. La fonction est en tout cas en pénurie à travers toute la Wallonie et à Bruxelles, à en croire l'arrêté du gouvernement Demotte. **Fondamental : c'est surtout difficile à Bruxelles et dans le Hainaut.** C'est dans la capitale et dans les trois zones du Hainaut (Mons, Charleroi, Tournai) que la liste de fonctions en pénurie est la plus longue. Des maîtres de seconde langue, de morale (de religion aussi, mais uniquement dans le

Hainaut) et de psychomotricité sont autant de perles rares...

**Secondaire : Namur et le Luxembourg s'en sortent le mieux.** C'est

en tout cas dans ces deux provinces que l'on note le moins de fonctions touchées par la pénurie, presque deux fois moins qu'ailleurs. Les grands classiques, toutes zones confondues : français, anglais, néerlandais, maths, sciences, boulangerie, menuiserie, carrosserie, horticulture, etc. Quelques spécificités : les cours de gym... uniquement

pour les filles (Bruxelles ou Liège), l'espagnol (Huy-Waremme, Verviers, Luxembourg), les langues anciennes, soit le latin et/ou le grec (Hainaut), la

ferronnerie, la photographie (Hainaut), la religion protestante (Bruxelles, Brabant wallon)...

**Réseaux : les listes les moins longues dans le libre.** Si les listes couvrent plusieurs pages dans

pas que les directeurs des écoles catholiques ne cherchent pas des instituteurs ou des maîtres de seconde langue, mais c'est seulement le cas dans la moitié des zones concernées (Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut, Namur,

Luxembourg). C'est la même chose dans l'enseignement se-

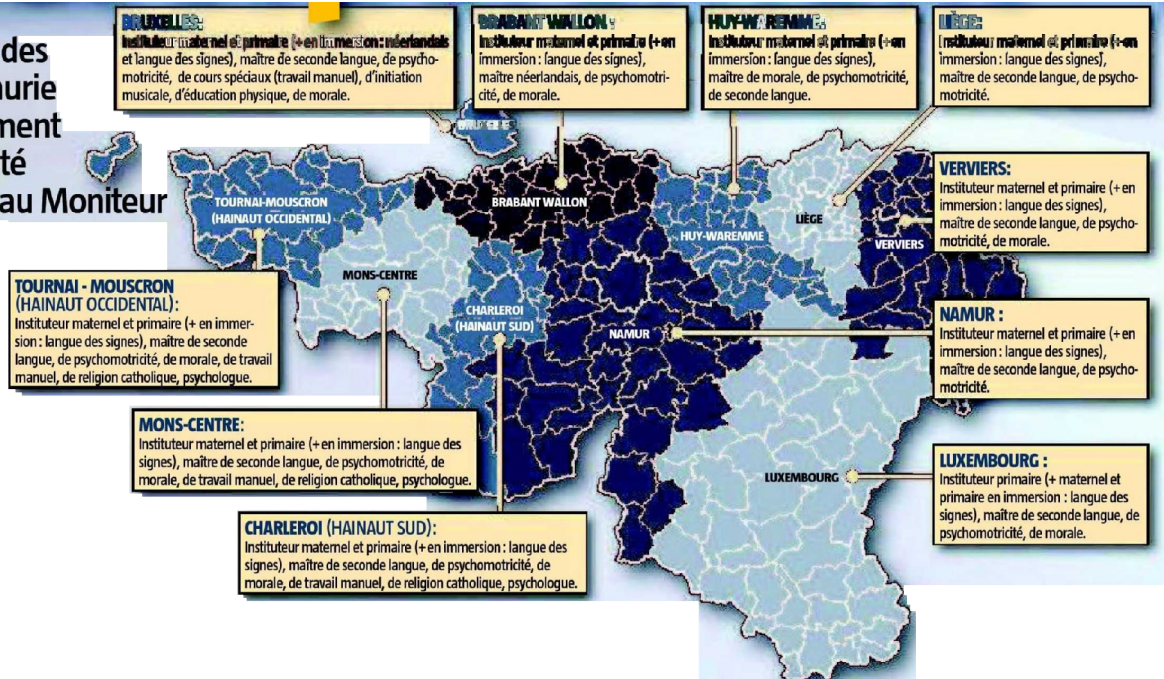
condaire. Prenez, par exemple, les cours généraux dans le Namurois : on constate que les écoles du réseau libre semblent surtout rencontrer des difficultés à trouver des profs de langues germaniques.

**Personnel paramédical : il en manque aussi.** Des infirmières, des kinés et des logopèdes, cela ne se déniche visiblement pas aussi facilement à Liège, à Namur et dans le Hainaut. ■

DIDIER SWYSEN

**C'est à Bruxelles et dans le Hainaut que la liste des pénuries est la plus longue**

## La nouvelle liste des fonctions en pénurie dans l'enseignement francophone a été publiée ce jeudi au Moniteur



## LES PROFESSEURS QUE L'ON RECHERCHE DANS LE SECONDAIRE (\*) (\*\*)

Anglais  
Arts graphiques  
Arts plastiques  
Bois  
Boulangerie  
Carrelage-plafonnage  
Carrosserie  
Chimie appliquée  
Coiffure  
Communication  
Comptabilité  
Construction

Coupe - couture  
Cours commerciaux  
Couverture (couvreur)  
Cuisine  
Dactylographie  
Dessin  
Diététique  
Economie domestique  
Educateur  
Education physique (filles)  
Education technologique  
Electricité

Electromécanique  
Electronique automobile  
Espagnol  
Etalage  
Ferronnerie  
Français  
Géographie  
Histoire  
Hôtellerie (+ salle)  
Horticulture et sylviculture  
Imprimerie  
Informatique  
Langues anciennes (latin-grec)  
Mathématique  
Mathématique appliquée  
Mécanique  
Mécanique agricole, horticole, sylvicole

Menuiserie  
Morale  
Musique  
Néerlandais  
Photographie  
Psychologie  
Publicité  
Puériculture  
Religion catholique  
Religion protestante  
Restauration  
Sciences (biologie, physique, chimie)  
Sciences appliquées  
Sciences économiques  
Sciences humaines  
Sciences sociales  
Sciences sociales appliquées

Secrétariat-bureautique  
Sérigraphie  
Soins infirmiers  
Soudage  
Techniques éducatives  
Vente

(\*) Ces fonctions ne sont pas classées en fonction de l'importance de la pénurie, mais simplement par ordre alphabétique.

(\*\*) Pour certaines de ces fonctions, il manque à la fois de professeurs de cours théoriques et de professeurs de pratique professionnelle

## LA MINISTRE MILQUET EST EN TRAIN DE LE PEAUFINER

# Un plan pour sauver les jeunes enseignants

Entre 35 et 40 % des jeunes enseignants quittent le métier dans les cinq premières années de leur carrière. Une hécatombe à laquelle la ministre de l'Éducation veut mettre fin... Ce qui permettra aussi de réduire la longue liste des fonctions en pénurie empoisonnant aujourd'hui l'enseignement francophone.

Joëlle Milquet a donc un plan. « On va revaloriser le métier dans les mentalités. Il faut que cela devienne le premier choix de ceux qui se lancent dans de telles études, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour une grande partie de ces étudiants », explique la ministre.

« Une campagne de sensibilisation va être lancée à destination des jeunes des classes de rhéto. Dans les opérations « carrières », il faut également s'assurer que les enseignants parlent bien de leur métier. »

La ministre veut aussi mieux gérer le début de carrière de ces jeunes enseignants en travaillant sur leur accueil dans les écoles.

« Ce sera une grande première. Une circulaire va être envoyée aux directeurs et un décret sera ensuite voté à ce sujet », reprend-elle. « Ce qui sera facultatif cette année deviendra ensuite obligatoire. L'accueil des jeunes enseignants sera complètement revu. Chaque école va, par

exemple, désigner un référent, un enseignant expérimenté (cinq ans d'expérience) et volontaire pour cette tâche qui devra accompagner le jeune en lui donnant des conseils dans tous les domaines : gestion des cours, discipline, etc. »

### LES PROFS AU BON ENDROIT

Vous pourrez en lire plus, ci-dessous, sur ce projet qui ne conclut pas les initiatives de la ministre, loin de là même. Parmi les autres idées, un guide de l'accueil du jeune enseignant qui est en phase de finalisation, des rencontres avec d'autres enseignants de la même année scolaire pour prépa-

rer des cours. Une journée sera aussi organisée, le 30 septembre. Y seront invités tous les jeunes enseignants et les référents désignés dans chaque école. Il y aura encore une offre de formations continuées bien plus étoffée en début de carrière, etc.

« On va également se pencher sur une autre question », poursuit Joëlle Milquet. « On s'est rendu compte que les jeunes enseignants débutaient souvent dans des écoles à discrimination positive, soit à l'endroit où c'est le plus compliqué

pour un prof. Dans les systèmes éducatifs les plus performants, on affecte là les enseignants les plus expérimentés. Nous, on fait donc l'inverse. »

#### FORMATION REVUE ET CORRIGÉE

Et puis, il y a encore le projet de revalorisation de la formation qui, sous la tutelle de son collègue Jean-Claude Marcourt (en charge de l'enseignement supérieur), passera à quatre ans, avec plus de stages et des contenus revisités. Sans oublier la réforme

des titres et fonctions (en 2016) qui doit clarifier la nature des diplômes nécessaires pour pouvoir enseigner au fondamental, au secondaire et en promotion sociale. Aujourd'hui, tout cela est très flou et, incroyable mais vrai, un jeune ignore souvent ce qu'il peut enseigner et à quel niveau. ■

D.S.W.

#### RIEN QUE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA FÉDÉRATION

## Une liste de plus de 2.000 emplois vacants

Une liste des fonctions en pénurie, cela ne chiffre pas le phénomène : combien d'emplois vacants hantent-ils ainsi nos écoles ? La question à un milliard d'euros...

On peut trouver un élément de réponse dans la liste des emplois vacants que publie chaque année la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Il y a là mention de 2.000 à 2.400 emplois vacants... pour les seules écoles dont la FWB (ou Communauté française) est le pouvoir organisateur. Elles accueillent environ 15 % des élèves francophones.

Cela signifie-t-il que ces dizaines

de milliers d'élèves se tournent les pouces en attendant plus de deux mille enseignants introuvables ? Pas tout à fait...

« Le terme « vacant » ne doit pas être utilisé dans le sens « non occupé par un membre du personnel ».

Ils sont dési-

gnés « vacants » en terme administratif, car ils ne sont pas occupés par des membres du personnel nommés à titre définitif », explique-t-on à l'Administration de l'Enseignement. « Il s'agit, dans la grande majorité des cas, de postes occupés par des membres du personnel temporaire. »

Ces emplois sont proposés, dans un premier temps, aux membres du personnel nommés à titre définitif qui ont sollicité un changement d'affectation. Ils sont ensuite proposés aux professeurs

qui ne sont pas nommés à un horaire complet et qui peuvent ainsi obtenir une extension de nomination. Enfin, ils sont attribués dans le cadre des désignations des temporaires prioritaires.

« Depuis 2014, l'Administration rend publique cette liste afin d'informer de manière transparente les membres du personnel qui répondraient aux critères fixés par arrêté royal », poursuit l'administration.

#### CHAQUE ÉCOLE EST... LIBRE

Dans l'enseignement libre, ce genre de décompte n'existe pas : chaque école est son propre pouvoir organisateur. « Chaque directeur engage de manière autonome », nous a-t-on déjà expliqué au Secrétariat général de l'enseignement catholique. « Il n'y a pas de passage obligé par nos services, même si ces directions peuvent déposer des offres d'emploi sur notre site web où vous pouvez d'ailleurs trouver des dizaines de propositions. » ■

D.S.W.

#### LE DÉFI BRUXELLOIS

## Sept mille emplois de plus en 2020

Les écoles de la capitale ne sont pas épargnées par le phénomène. L'an dernier, Acertis a ainsi reçu 1.988 offres d'emploi pour des enseignants, alors que la « réserve de main-d'œuvre » de cet office de l'emploi se montait à 1.351 personnes seulement. Concrètement dit : même en mettant au travail l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits comme enseignants, il manquait plus de 600 personnes !

C'est à Bruxelles que le défi de l'emploi est le plus palpable (et stressant ?) pour l'enseignement. Vu la pression démographique impressionnante et le rajeunissement de la population qui en découle, on s'attend à devoir créer 7.000 emplois supplémentaires dans les écoles bruxelloises à l'horizon 2020 : 4.000 dans le fondamental et 3.000 dans le secondaire. Précisons que cette estimation concerne les écoles franco-

phones et néerlandophones de la capitale.

#### « EXODE »

Les analyses montrent que les enseignants plus expérimentés quittent souvent Bruxelles pour une autre région et que le taux de sortie, après cinq ans, des enseignants avec un titre pédagogique est près de trois fois moins important que celui des enseignants qui n'en ont pas. À bon entendeur... ■

D.S.W.

**AU TOUT DÉBUT DE LEUR CARRIÈRE****Mieux accueillir les jeunes**

L'accompagnement des enseignants est un des quatre piliers de la réforme de la formation continue mise en évidence dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. L'entrée dans le métier reste une étape difficile et les débutants doivent pouvoir être mieux accompagnés.

La ministre Milquet va envoyer une circulaire invitant les chefs d'établissement, s'ils ne le font pas encore, à mettre en œuvre un dispositif structurel d'accueil des nouveaux enseignants... qui sera rendu obligatoire dès la rentrée 2016-2017, après le lancement de modules de formation et de sensibilisa-

tion.

Ce dispositif, que la ministre espère voir mis en œuvre dès cette rentrée-ci, devrait comprendre au minimum : un entretien avec le chef d'établissement, une visite des locaux, la communication des horaires de travail, la mise à disposition et l'explication du projet d'établissement, du règlement de travail, des référentiels et programmes de cours en vigueur, pour lesquels le jeune est désigné, une présentation à l'équipe éducative et la désignation d'un référent qui assistera et conseillera son jeune collègue.

D.SW.